



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostréiculture

Question écrite n° 94874

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la restructuration de l'endettement des entreprises ostréicoles. La crise ostréicole impose de restructurer l'endettement des entreprises ostréicoles. En effet, après une analyse de la diversité des situations, il peut être envisagé pour certaines entreprises de restructurer leur endettement sur une période de dix ans, avec trois ans de différés de remboursement, ainsi que le financement de la reconstitution du stock sur une période de sept ans, le surcoût financier pouvant être pris en charge, partiellement ou totalement, par l'État et/ou les collectivités territoriales. Les établissements bancaires bretons concernés sont favorables à l'architecture de ce plan, et souhaitent que ce plan puisse être intégré dans le cadre d'un plan national. Il le prie de bien vouloir lui indiquer si un tel plan est envisageable afin de permettre aux entreprises ostréicoles de mieux faire face à la crise qui les touche.

Texte de la réponse

La filière ostréicole est fortement affectée par les phénomènes de mortalités massives de jeunes huîtres survenus depuis 2008. Une restructuration de l'endettement des entreprises ostréicoles pourrait s'avérer bénéfique pour certaines entreprises. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) a réuni les principaux réseaux bancaires du littoral le 15 janvier 2011 pour faire le point sur la situation financière des entreprises. Il ressort de cet échange que les banques sont très attentives à la situation financière des ostréiculteurs. Dans quelques cas, dont le nombre demeure limité, elles ont été amenées à mettre en oeuvre des mesures de restructuration de dette. Elles maintiendront dans les mois qui viennent cette attention vigilante. En outre, les ostréiculteurs peuvent faire appel, s'ils l'estiment nécessaire, aux services du médiateur départemental du crédit.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94874

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13230

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1200